

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
22 février 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en visioconférence le lundi **22 février 2022** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Annie Desaultels, Alexandria Duchaussoy-Girard

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt, Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé, Caroline Plante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C203-2202 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C196-2112 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal du 13 décembre 2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVIS DU 13 DÉCEMBRE 2021

Les membres sont informés que tous les suivis ont été effectués.

DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Madame Annie Goudreau fait la dénonciation suivante : considérant un lien professionnel entre elle et la protectrice de l'élève (Mme Janik Sunstrum) elle s'abstiendra de commenter la présentation des rapports des plaintes 002,003,004 qui est prévu au point 11 de l'ordre du jour.

PAROLE AU PUBLIC

Mme Amélie Villeneuve prend la parole au nom du comité d'action pour une école secondaire à Val-des-Monts. Elle souligne tout d'abord à quel point le comité est heureux de la nouvelle qui est sortie publiquement en décembre dernier à l'effet que le CSSD comptait soumettre une demande aussi tôt que septembre 2022 pour un projet de construction pour une école secondaire à Val-des-Monts. La nouvelle a été très bien reçue au sein de la communauté, ce qui a eu pour effet d'amplifier la mobilisation. Elle note que cette mobilisation avait été demandée par M. Bussière. Le comité est à l'aube de fêter le premier anniversaire de l'ouverture de leur page Facebook, qui frôle les 1000 abonnés. Elle fait valoir que, tout en reconnaissant que le projet est politique, tous les arguments en faveur du projet sont importants. Elle fait allusion aux chiffres du recensement de 2021 qui ont été rendus publics le 9 février dernier. On peut y noter une croissance de la population, depuis le dernier recensement de 2016, de 4,1% pour l'ensemble du Québec, 5,4% pour Gatineau et 15,1% pour Val-des-Monts, sans doute attribuable à l'augmentation des jeunes familles. Les chiffres du recensement sur les tranches d'âges qui seront révélés en avril ajouteront plus d'informations utiles pour comprendre la source de ces augmentations.

Elle fait remarquer que lors de chacune des présences du comité aux séances du conseil d'administration, un argument favorable envers le projet est développé, surtout en ce qui a trait à l'impact positif qu'un tel service de proximité aurait sur le taux de diplomation. Elle indique que le comité n'est pas présent pour convaincre, mais bien pour continuer à sensibiliser. Elle annonce que le comité parlera brièvement du parascolaire, de ces impacts positifs sur l'engagement scolaire, et donc des conséquences que le manque de service de proximité peut avoir sur nos jeunes.

Elle fait remarquer que le premier ministre M. Legault a déclaré en juin dernier que « tous les élèves du secondaire se verront offrir cinq heures de plus de parascolaires par semaine à l'école dès la rentrée pour faire plus de sport, plus d'art et [recevoir] plus d'aide aux devoirs ». Le comité croit qu'il s'agit d'une bonne nouvelle, mais cela avantage nettement plus ceux qui y ont facilement accès au service. La plupart des jeunes de Val-des-Monts se privent de participer à des activités parascolaires, faute de transport pour le retour à la maison après les cours.

Dans un article paru dans le RIRE en 2019, on fait un sommaire des résultats d'une recherche effectuée par François Poulin sur le lien entre la participation aux activités parascolaires et la réussite scolaire. On indique que « la participation aux activités parascolaires influence sans aucun doute positivement la réussite et la persévérence scolaire, car elles offrent ou renforcent

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
22 février 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *GD.*
INITIALES DU PRÉSIDENT *HL*

plusieurs facteurs de protection pour les élèves et favorisent de ce fait la poursuite d'études postsecondaires pour plusieurs d'entre eux. »

M. Poulin conclut que seule la diversité des activités parascolaires peut influencer positivement et véritablement la réussite scolaire. En considérant ce point, le chercheur souligne l'importance d'offrir une grande variété d'activités parascolaires aux élèves. Ceci, afin de leur permettre entre autres « d'explorer différentes identités, d'être exposés à différents groupes de pairs, à différents adultes responsables et à différentes sous-cultures d'activités et ainsi acquérir une plus vaste gamme d'expériences, d'habiletés et de compétences ».

Ceci amène le comité à souligner que plus l'école de Val-des-Monts sera petite, moins il risque d'y avoir de diversité au niveau des activités parascolaires offertes et conséquemment amoindrir ses effets positifs sur la réussite scolaire.

Pour terminer, le comité transmet quelques préoccupations quant au processus de consultation envisagé par le CSSD auprès des parents des presque 1100 jeunes fréquentant les 3 écoles primaires de Val-des-Monts, pour savoir si leurs enfants fréquenteraient une école à Val-des-Monts, s'il y en avait une. Ceci, dans le but d'aider à déterminer la capacité d'accueil de cette école secondaire. Bien que le comité ne sait pas comment se déroulera ce processus ni quelles questions seront posées, il tient à mentionner qu'il pourrait être difficile pour les parents de répondre de façon éclairée, ne sachant pas quels programmes pourraient être offerts à Val-des-Monts. Certains parents pourraient ne même pas être au courant du projet! Dans un tel contexte, ne se fiant qu'à ce qu'ils connaissent, les parents pourraient répondre en prenant pour acquis que l'école de Val-des-Monts n'aura que le programme régulier, ce qui pourrait biaiser les résultats. Elle mentionne qu'il serait important que les questions posées soient neutres. Les parents d'ici souhaitent qu'il y ait quelques programmes de concentration dans ce projet d'école et ils ont des suggestions intéressantes à cet effet.

Bien que le comité comprend qu'un certain pourcentage de jeunes montvalois étudient dans un programme particulier à Gatineau actuellement, cette clientèle, de par son profil, pourrait tout autant être intéressée par un programme offert à Val-des-Monts. Et plus on a de clientèles, plus on augmente le potentiel de diversité de programmes offerts. Nous souhaitons tous augmenter la persévérence scolaire chez nos jeunes, et ça passe par le parascolaire et la diversité des programmes d'études. Le comité croit que le contexte particulier de forte croissance à Val-des-Monts nécessite une approche plus précise, ce qui passe par la projection de la clientèle secondaire pour les années à venir. Le comité a préparé un document sur leurs préoccupations et qui explique également pourquoi il estime une clientèle secondaire d'environ 1 000 élèves d'ici 7 ans, comparativement aux 650 aujourd'hui. Le comité aimerait en discuter avec la direction générale dans les semaines qui viennent, à temps pour la diffusion du questionnaire aux parents.

**C205-2202 PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE
PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

CONSIDÉRANT l'analyse des données démographiques du Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs procède à l'analyse de ses données démographiques par secteur ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'ensemble des conseils d'établissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par Marie-France Joanisse d'adopter le document intitulé « Planification de la répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2022-2023 ».

Adopté à l'unanimité

C206-2202 POLITIQUE 52-01-01 TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 291 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Draveurs peut organiser le transport de tout ou une partie de ses élèves ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité consultatif de transport et du comité de parents ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par Dave Beaumont-Vaillancourt que la politique du transport scolaire soit adoptée en ajoutant l'amendement suivant : ajouter la phrase au point 08 de la page 16 « Les vidéos captées pourraient être partagés avec des autorités compétentes ».

Adopté à l'unanimité

**C207-2202 POLITIQUE 50-44-01 « L'IDENTIFICATION VISUELLE DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS »**

CONSIDÉRANT le besoin d'actualiser la politique afin de la rendre conforme aux règles du Programme d'identification visuelle (PIV) ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
22 février 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT les recommandations du Service du service du secrétariat général et des communications et du comité consultatif de gestion ;

IL EST PROPOSÉ par Michel Enright d'adopter la politique 50-44-01 « L'identification visuelle du centre de services scolaire des draveurs ».

Adopté à l'unanimité

**C208-2202 RECOMMANDATION DU COMITE DE GOUVERNANCE ET
D'ETHIQUE SUR LES CONTRATS DE LA PROTECTRICE
DE L'ÉLÈVE ET DE LA COMMISSAIRE A L'ETHIQUE**

CONSIDÉRANT que les mandats de la protectrice de l'élève ainsi que de la commissaire à l'éthique du CSSD viennent à échéance le 30 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 9 sur le protecteur national de l'élève déposé le 23 novembre 2021 est toujours à l'étude ;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone publié le 24 mars 2021 est toujours à l'étude ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une continuité quant aux suivis des plaintes relatives aux services à l'élève ou à l'éthique au sein du CSSD ;

CONSIDÉRANT l'importance de se conformer à la Loi sur l'instruction publique ;

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Dorais-Pagé d'accepter la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de mandater le secrétariat général de renouveler le mandat de la protectrice de l'élève et de la commissaire à l'éthique pour une durée maximum d'un an (aux mêmes termes et conditions) si les projets de loi et de règlement ne sont pas adoptés avant le 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

**DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE POUR
LES PLAINTES 002, 003, 004**

M. Christian Laforest présente les rapports des trois plaintes. Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**C209-2202 RECONDUCTION DU CONTRAT – SERVICES SPÉCIALISÉS
POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE – SECTEURS 1 À 4**

CONSIDÉRANT que le contrat de services spécialisés pour l'entretien sanitaire avec le prestataire de services *Nasco Entretien ménager d'immeubles inc.* vient à échéance le 30 juin 2022 pour les secteurs 1 à 4 ;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services ;

CONSIDÉRANT que les taux salariaux et les avantages sociaux doivent être basés sur les taux en vigueur et ceux prévus au décret du *Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics* ;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bourbonnais de reconduire les contrats de services spécialisés en entretien sanitaire à la firme **Nasco entretien ménager d'immeubles inc.**, située au 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour une première année soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, aux mêmes termes et conditions aux établissements des secteurs 1 à 4 :

Adopté à l'unanimité

**C210-2202 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES
MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »**

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet décrit dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

C211-2202 LISTE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par Annie Goudreau d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CERÉ

Madame Dufour rappelle la composition du comité : personnel-cadre, enseignants, professionnels, soutien de tous les services d'enseignement, personnel d'encadrement responsable des services éducatifs, membres issus du milieu de la recherche en sciences de l'éducation et la DG et DGA. Au total, il y a 16 membres.

Elle rappelle également le mandat :

- Élaborer et proposer au centre de services scolaire un PEVR, conformément à l'article 209.1
- Analyser les résultats des élèves et formuler des recommandations sur l'application du PEVR
- Promouvoir les pratiques éducatives issues de la recherche auprès des établissements

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
22 février 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *fd.*
INITIALES DU PRÉSIDENT *47*

- Donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves

Elle donne les grandes lignes du plan d'action 2021-2022 et de l'avancement des travaux :

Présentation de l'évolution des résultats en lien avec les cibles du PEVR

- Mise à jour des résultats du PEVR – diplomation, qualification et écarts entre élèves réguliers et HDAA (définition de leur réussite).
- Portrait de NOS élèves, connaitre la clientèle du CSSD, qui sont nos élèves ?
- Définir le profil de sortie attendu de l'élève (réussite éducative).
- Avec la révision du PEVR et PÉ, vient le moment de définir la réussite éducative au CSSD afin de pouvoir établir un profil de sortie de NOS élèves. IMPORTANT de définir les termes (réussite éducative, réussite scolaire, vision, développement du plein potentiel).
- Exemples de profils de sortie – autres CSS.
- Analyser le parcours d'un groupe témoin d'élèves de 16 à 19 ans fréquentant la FGJ, FGA et la FP afin d'identifier les forces et les défis lors du cheminement.
- Rencontre avec 14 finissants de chaque service d'enseignement afin de connaitre :
 - ✓ Leur parcours primaire et secondaire ;
 - ✓ Personnes et actions significatives dans leur parcours ;
 - ✓ Recommandations à nous faire pour amélioration ;
 - ✓ Définition de leur réussite éducative.
- Étudier les avis du Conseil supérieur de l'éducation et en faire la promotion auprès des établissements.
- Consultation auprès du CERÉ sur la façon de diffuser les Avis, il est recommandé de le faire par les CCG en présentant les abrégés des Avis et ce qui s'inscrit dans la vision du CSSD – prochaine présentation au CCG du 23 mars.

Pour les prochaines rencontres du CERÉ :

- Définir le profil de sortie des élèves du CSSD
- Présenter le profil aux différentes instances ET l'intégrer au PEVR et PÉ

RAPPORT DES ACTIVITÉ DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale.

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 4 avril 2022 à 18 h 30.

C212-2202 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Alexandria Duchaussoy-Girard que la séance soit levée. Il est 19h03.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président